

Image not found or type unknown



malfaçon d'un bâtiment-refus de réponse du constructeur

Par **coco65**, le **03/03/2010** à **17:18**

Bonjour,

J'ai fait construire il y a deux ans un abri à bois par un professionnel (charpente et toiture) de 20 m2 environ, avec une garantie décennale. Or cet abri présente de nombreuses anomalies, et ce dès les premières semaines (étanchéité et pente de la toiture)

Malgré nos nombreuses tentatives pour joindre le constructeur, celui-ci reste muet ou, quand on parvient à le joindre, promet des rendez-vous auxquels il ne vient pas.

Que peut-on faire pour résoudre le problème, quelle démarche faut-il suivre ?

Merci d'avance